

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 5 septembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	12

Date de la convocation
30 AOUT 2022

Date d'affichage
30 AOUT 2022

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le 5 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Maryse DARNAUD, M Michel GARROS, Mme Martine GOUZENNE, Mme Estelle GOURIER, M Olivier JAQUEMET, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Michèle MAYRAN, Mme Patricia BRUNET POTENTI

Absents excusés : M Helder DA CRUZ (pouvoir à Mme EVERLET), M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, M Vanneck GASPARINI

Secrétaire de séance : Mme Martine GOUZENNE

OBJET : Tarif goûters et cantine scolaire

Madame le Maire propose de réévaluer le prix du tarif de la cantine et des goûters à compter de la rentrée de Toussaint 2022, la dernière réévaluation des tarifs de la cantine remonte au 27 avril 2015,

- Le prix du goûter est fixé à 0.50 € par goûter
- Le prix du repas élève est fixé à 2,50 €

soit un tarif journalier de de 3.50€ pour demi-pensionnaire prenant 2 goûters

- Le prix du repas enseignants, agents, ou intervenants extérieurs est fixé à 4 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 7 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Le Maire
Marie-Line EVERLET

